

Trier ses déchets organiques

Guide pratique pour le tri des déchets de cuisine et de jardin



RÉPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

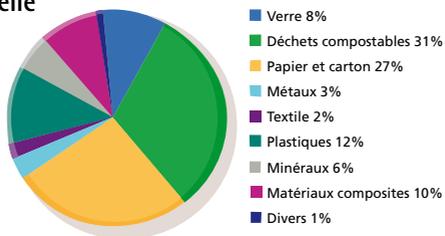
POST TENEBRAS LUX

Pourquoi trier les déchets?

Chaque Genevois produit plus de 450 kg de déchets ménagers par an. Aujourd'hui, plus de la moitié de ces déchets finissent encore à l'usine d'incinération. Cela coûte cher à la société et représente un gaspillage de ressources. C'est pourquoi il importe de trier mieux et davantage.

Radiographie d'une poubelle

Les 2/3 du contenu des poubelles genevoises sont constitués de déchets organiques, de papier et de verre, alors que ces matières sont parfaitement recyclables.



L'incinération des déchets organiques, un non-sens

Les déchets de cuisine et de jardin, également appelés déchets organiques, contiennent jusqu'à 90% d'eau. Ils brûlent donc très mal et n'ont de ce fait rien à faire dans une usine d'incinération. C'est pourquoi la plupart des communes genevoises organisent la collecte de ces déchets, en vue de leur transformation en compost.

Des économies pour les communes

L'incinération des déchets, qui nécessite des équipements extrêmement sophistiqués pour protéger l'environnement, coûte cher. Le recyclage et le compostage représentent ainsi d'importantes économies pour les collectivités publiques.



Que deviennent les déchets organiques?

Le compostage, un processus naturel

Les déchets organiques se recyclent en compost, un produit comparable à du terreau qui enrichit le sol en humus et améliore sa structure. Le compost produit à Genève est utilisé en agriculture, dans les jardins et pour les plantes de balcon et d'appartement. Sa qualité est régulièrement contrôlée en laboratoire.

Le compost présente également l'avantage de remplacer la tourbe : utiliser du compost plutôt que de la tourbe permet de sauvegarder les tourbières, zones fragiles en voie de disparition.

Le compostage peut produire de l'énergie

Certaines installations de compostage, comme celle du Site-de-Châtillon, comprennent une unité de méthanisation récupérant le biogaz qui se dégage lors de la transformation des déchets organiques. Ce biogaz peut être utilisé pour la production de chaleur ou d'électricité.



Si vous possédez un jardin, produisez votre propre compost

Si vous possédez un jardin, la solution la plus écologique consiste à produire votre propre compost. Le guide "Composter dans son jardin" vous accompagne pas à pas dans cette démarche. A commander gratuitement auprès de l'Info-Service, 022 546 76 00

Quels déchets récupérer?

Les déchets organiques peuvent être divisés en deux grandes familles.

1. Les déchets de cuisine

- Epluchures de fruits et légumes
- Thé et marc de café
- Coquilles d'œufs
- Fleurs fanées
- Plantes d'appartement et de balcon (avec la motte mais sans le pot)
- **Dans certaines communes**, restes de repas cuits ou crus (à vérifier auprès de votre mairie)



2. Les déchets de jardin

- Résidus de récolte
- Feuilles mortes
- Gazon
- Branches
- Mauvaises herbes

Quels déchets jeter avec les ordures incinérables?

Les déchets suivants ne doivent pas être collectés avec les déchets organiques, mais jetés dans la poubelle ordinaire.

- Litières minérales pour animaux (par exemple sable des caisses de chats)
- Couches-culottes
- Sacs d'aspirateur
- Balayures
- Contenu des cendriers
- Cendres de cheminée



ATTENTION AUX DÉCHETS TOXIQUES...

Il ne faut jamais mélanger de déchets spéciaux avec les déchets organiques. Une pile ou un produit toxique mélangé aux déchets organiques peut polluer gravement le compost et le rendre inutilisable.

... ET AUX PLANTES ENVAHISSANTES

Les plantes envahissantes (telles que par exemple la renouée, la grande-berce ou l'ambrosie) ne doivent pas être compostées mais éliminées avec les ordures incinérables.

Comment récupérer les déchets de jardin?



L'ensemble des communes genevoises organise une collecte des déchets de jardin. Dans la pratique, les modalités de ces collectes varient passablement d'une commune à l'autre. Certaines communes organisent des levées en porte-à-porte, alors que d'autres disposent de points d'apport centralisés. Les sacs en plastique ne sont par ailleurs pas admis dans toutes les communes.

Votre mairie vous renseignera sur les modalités de collecte en vigueur dans votre commune.

Les particuliers peuvent également déposer gratuitement leurs déchets de jardin directement dans l'un des trois espaces récupération (ESREC) cantonaux :

ESREC du Site-de-Châtillon

Rte d'Aire-la-Ville, 1233 Bernex
Lundi-vendredi : 14h30 à 19h30
Samedi-dimanche : 9h30 à 17h00

ESREC de la Praille

Avenue de la Praille 47a,
1227 Carouge
Lundi-vendredi : 14h30 à 19h30
Samedi-dimanche : 9h30 à 17h00

ESREC des Chânats

Chemin des Chânats, 1293 Bellevue
Lundi-vendredi : 14h30 à 19h30
Samedi : 9h30 à 17h00
(fermé dimanche et jours fériés)

La collecte des déchets de cuisine et de jardin peut être séparée ou mélangée.

Dans tous les cas, renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître les modalités de collecte dans votre commune.

Comment récupérer les déchets de cuisine?



Seules certaines communes assurent une levée des déchets de cuisine. Votre mairie vous renseignera sur l'existence ou non d'une telle levée.

Deux poubelles, une nécessité

Il existe des poubelles à deux compartiments, spécialement conçues pour le tri des déchets de cuisine. Il est également possible de glisser une deuxième poubelle à côté de la poubelle ordinaire. Il en existe plusieurs modèles. La poubelle verte de 17 litres, haute et étroite, est particulièrement pratique. Si elle n'est pas fournie d'office (par votre commune ou votre régie), vous la trouverez dans le commerce. Préférez des récipients avec couvercle.

Sac obligatoire

Il est indispensable de garnir sa poubelle "verte" à déchets de cuisine d'un sac. Il en existe des modèles biodégradables ou en plastique vert, vendus dans la plupart des grandes surfaces. Les sacs en plastique seront retirés mécaniquement une fois arrivés à la station de compostage.

De la cuisine au conteneur

Lorsque votre sac est plein (mais au moins tous les deux ou trois jours pour éviter les odeurs), apportez-le, après l'avoir fermé, dans le conteneur "vert" de votre immeuble. Si votre immeuble n'est pas équipé d'un tel conteneur, déposez votre sac dans le point de récupération le plus proche.





Questions, réponses

Peut-on mettre des restes de viande ou de poisson avec les déchets de cuisine?

Cela dépend de la commune. Les communes apportant leurs déchets de cuisine vers l'installation de compostage du Site-de-Châtillon acceptent les résidus carnés et les restes de repas, cuits ou crus. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

L'usage de sacs est-il obligatoire pour les déchets de cuisine?

Oui. Pour des raisons d'hygiène et d'odeurs, les déchets organiques de cuisine doivent être déposés dans des sacs biodégradables ou en plastique vert.

Les feux de jardin sont-ils autorisés?

Non. Il est formellement interdit de brûler des tas de feuilles mortes, de branches ou d'autres déchets de jardin.

Où obtenir du compost genevois?

Vous pouvez obtenir jusqu'à 30 kg de compost pur gratuit à la station de compostage du Site-de-Châtillon, ou acheter du terreau de compost dans les commerces spécialisés ou les grandes surfaces.

Mes notes personnelles

Modalités de collecte des déchets organiques dans ma commune :